VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
B.P. 14 – 18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04 – 🖷 - 02.48.26.96.12
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 20 décembre 2023 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route ;
- Afin de permettre le bon déroulement du déménagement de l'association « Union Cycliste d'Henrichemont » de la grange Place Bernard au 3 Place de la mairie, le 13 janvier 2024
- Vu l'intérêt général

ARRETE :

Article 1er : Le stationnement des véhicules sera interdit devant le 3 Place de la Mairie le 13 janvier 2024.

Article 2ème : Les panneaux seront mis en place par les services techniques.

Article 3ème : le Maire, La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20231220-2023_12_113ar-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publié sur le site de la commune le 21.12.2023

Le Maire,
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

Diffusé sur le site de la Commune
le 21/12/2023